



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Protection de la nappe de Dijon Sud, convention de financement de l'animation de l'Inter CLE Vouge / Ouche et des actions portées dans le cadre du contrat de nappe - Année 2026

L'InterCLE a été créée le 16 février 2009, date de la signature de la première convention de financement par les organismes membres, que sont aujourd'hui le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) et le Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO), Dijon métropole et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Cette commission inter-bassins entre les Commissions Locales de l'Eau (CLE) de l'Ouche et de la Vouge, a été créée à l'initiative du comité de bassin Rhône Méditerranée, dans le cadre de la sauvegarde et de la restauration de la nappe de Dijon Sud, réservoir abondant d'eau souterraine du territoire de l'agglomération dijonnaise (18 millions de mètres cubes estimés).

Les organismes composant l'InterCLE se sont engagés à mettre en œuvre une politique de restauration de la qualité de la nappe de Dijon Sud afin de respecter les objectifs de qualité de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

A ce jour, les montants prévisionnels des actions ont été estimés à 167 403 €, de ce fait la contribution de Dijon Métropole s'élève à 15 600 € maximum en 2026 pour le financement du poste de chargé de mission et la réalisation des actions de la nappe de Dijon Sud.

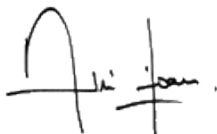
**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de financer** à concurrence de 15 600 € en 2026 pour le financement du poste de chargé de mission et la réalisation des actions du contrat de la Nappe de Dijon Sud dont Dijon métropole est signataire et acteur majeur ;
- **de charger** Monsieur le Président de Dijon métropole à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- **d'autoriser** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et autres financeurs potentiels pour les actions définies ci-dessus.

SCRUTIN POUR : 84
 CONTRE : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

